Rapport sur les plans et les priorités

Bureau de l'enquêteur correctionnel

2015-2016

L'honorable Steven Blaney, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

© Sa Majesté la Reine du Canada 2015

No de cat.: JA2-2/2015F-PDF

ISSN: 2292-3209

Table des matières

Message de l'Enquêteur correctionnel 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 4
- Dépenses prévues 8
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 9
- Tendances relatives aux dépenses du ministère 10
- Budget des dépenses par crédit voté 10

Section II : Analyse de programme par résultat stratégique 11

- Résultat stratégique : Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun 11
- Programme 1.1 : Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale 11
- Services internes 13

Section III : Renseignements supplémentaires 15

- État des résultats prospectif 15
- Tableaux de renseignements supplémentaires 16
- Dépenses fiscales et évaluations 16

Section IV : Coordonnées de l'organisation 17

Annexe : Définitions 19

Notes de fin de document 21

Message de l'Enquêteur correctionnel

Le mandat du Bureau de l'enquêteur correctionnel correspond aux éléments fondamentaux des valeurs démocratiques canadiennes et des traditions de notre système de justice pénale. Le Bureau est un des nombreux organismes de surveillance visant à assurer, de façon indépendante, à la population et aux parlementaires que la prestation des services et des programmes fédéraux se fait de manière ouverte, transparente et responsable.

En tant qu'ombudsman des délinquants sous responsabilité fédérale, j'ai le mandat de respecter les valeurs fondamentales de mon Bureau. L'indépendance, l'impartialité et le respect des droits de la personne sont le fondement du mandat du Bureau. Même s'il a été mis sur pied en 1973, le Bureau n'a acquis sa compétence législative qu'en 1992 grâce à la proclamation de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLSC)*. Par cette loi, le Parlement reconnaît expressément les droits de détention des délinquants sous responsabilité fédérale.

Depuis 1973, le Bureau perpétue une tradition d'excellence quant à la réalisation de son mandat en fournissant des services d'ombudsman accessibles à la population carcérale fédérale. Il est responsable de la réception et du règlement des plaintes individuelles, il mène des enquêtes systémiques visant à déterminer la cause profonde des plaintes individuelles et, conformément à la *Loi*, il examine les cas de décès ou de blessures graves en établissement, ainsi que les incidents ayant trait au recours à la force. Le travail accompli par le personnel d'enquête et son dévouement constant à assurer la conformité à la loi et aux politiques, ainsi que l'impartialité du processus décisionnel, sont fondés sur le principe que les délinquants, comme tout autre Canadien, doivent être traités de façon juste et dans le respect de la primauté du droit.

Depuis quelques années maintenant, mon Bureau a consolidé et rapporte sur six priorités organisationnelles soient: accès aux soins de santé; la prévention de décès en établissement; conditions de détention; services correctionnels pour les Autochtones; réinsertion social sécuritaire et en temps opportun; et femmes purgeant une peine de ressort fédéral. En 2015-2016, un exercice de consultation et planification stratégique complet sera lancé afin d'évaluer ces priorités, les confirmés ou les renouvelés, identifier des enjeux nationales d'enquêtes et préciser nos processus d'enquêtes afin de bien se préparer pour l'avenir. De plus, nous compterons sur l'informatique, y compris le nouveau Système de gestion des cas partagé, afin de mettre en œuvre ce plan stratégique renouvelé.

Pour la première fois en 2014, le Bureau a participé au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux et a obtenu un taux de participation de 97.5%. En 2015-16, pour donner suite au sondage, les employés seront consultés afin d'appuyer la haute gestion qui portera une attention toute particulière aux domaines qui requièrent des améliorations.

Les initiatives du Greffier, Objectif 2020 et Destination 2020, continueront d'influencer à la période visée de ce rapport en relation avec l'excellence de la fonction publique. À cette fin, de nouvelles technologies, par exemple – les systèmes de gestion des cas partagé et correspondance, seront mises en œuvre afin d'appuyer notre mandat important et les Canadiens quant ils communiquent avec le Bureau.

Les efforts continus de mon Bureau et son dévouement dans le cadre de la surveillance de nos priorités ainsi que la résolution des plaintes des délinquants en temps opportun continueront de contribuer à l'exécution de notre important mandat tout au long de la période visée par ce rapport. De plus, notre engagement envers la gestion efficace des ressources humaines et financières seront à la base de nos efforts.

Howard Sapers
Enquêteur correctionnel

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Steven Blaney, C.P., député

Premier dirigeant : M. Howard Sapers

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et de la Protection civile

Instrument habilitant : *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*[i]

Année d'incorporation ou de création : 1973

Autre :
Les six priorités de l'organisation sont:

- Accès aux soins de santé;
- Prévention de décès en établissement;
- Conditions de détention;
- Services correctionnels pour les Autochtones;
- Réinsertion social sécuritaire et en temps opportun; et
- Femmes purgeant une peine de ressort fédéral.

Les priorités organisationnelles du Bureau ("comment faire") sont :

- Enquêter sur les plaintes individuelles des délinquants et régler les problèmes;
- Examiner la gestion par le Service correctionnel du Canada de questions liées au mandat;
- Enquêter sur les préoccupations systémiques relatives aux priorités de l'organisation; et
- Gestion de l'information.

Contexte organisationnel

Raison d'être

À titre d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale, le Bureau de l'enquêteur correctionnel est au service des Canadiens et contribue à ce que les services correctionnels soient sécuritaires, humains et respectueux de la loi en assurant une surveillance indépendante du Service correctionnel du Canada, notamment en effectuant en temps opportun un examen impartial et accessible des préoccupations individuelles et généralisées. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel, même s'il est indépendant, fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Responsabilités

En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, le Bureau a pour mandat d'exercer les fonctions d'ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale. L'organisation ne relève pas du Service correctionnel du Canada et peut entamer une enquête dès qu'elle reçoit une plainte d'un délinquant ou en son nom, à la demande du ministre ou de son propre chef. L'Enquêteur correctionnel est tenu par la loi de présenter un rapport annuel, par l'entremise du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, à la Chambre des communes et le Sénat.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun.

> **1.1 Programme :** Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Programme
Enquêter sur les plaintes individuelles des délinquants et régler les problèmes	Permanente	Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale

Description :

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

L'article 167 de la loi habilitante du Bureau, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, indique que « *l'Enquêteur correctionnel mène des enquêtes sur les problèmes des délinquants liés aux décisions, recommandations, actes ou omissions qui proviennent du Commissaire ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom qui affectent les délinquants individuellement ou en groupe.* »

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

Des ressources (actuelles et supplémentaires au besoin) seront affectées pour diriger et mener des enquêtes. Les plaintes individuelles demeureront une priorité et seront traitées. Les renseignements et les résultats seront saisis au système de gestion des cas.

Priorité	Type[1]	Programme
Examiner la gestion par le Service correctionnel du Canada de questions liées au mandat	Permanente	Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale

Description :

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

La participation de l'organisation aux examens menés en vertu de l'article 19 est essentielle, conformément à la *Loi sur le service correctionnel et la mise en liberté sous condition*. L'examen et l'évaluation des incidents de recours à la force sont conformes aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête Arbour ainsi qu'aux pratiques exemplaires.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

Des ressources (équivalents à temps plein - ETP) seront affectées afin d'assurer l'examen des cas en temps opportun et les interactions adéquates avec le Service correctionnel du Canada.

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

Priorité	Type[1]	Programme
Enquêter sur les préoccupations systémiques relatives aux priorités de l'organisation, les régler et assurer un leadership à leur égard	Permanente	Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale

Description :

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

L'achèvement des enquêtes nationales systémiques et institutionnelles dans ces domaines contribuent à la réduction de plaintes individuelles. De plus, ceci contribue au règlement des préoccupations persistantes des délinquants concernant leur incarcération et leur réinsertion sécuritaire dans la collectivité à titre de citoyens respectueux des lois.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

Le cas échéant, le Bureau mènera des examens et des enquêtes systémiques dans ces domaines et augmentera ses efforts de sensibilisation des groupes vulnérables, y compris les délinquants souffrant de troubles au niveau de la santé mentale.

Le Bureau examinera les politiques et les procédures du Service correctionnel du Canada et formulera des recommandations à cet égard. Il fera une analyse comparative des statistiques du Service correctionnel du Canada: rendement institutionnel lié aux priorités organisationnelles, surveillance et évaluation grâce à un suivi et analyse des répercussions des réponses du Service. Les efforts et les ressources de l'organisation miseront expressément sur ces domaines.

L'Enquêteur correctionnel cherchera les occasions de transfert de connaissances, y compris les leçons retenues liées aux priorités ministérielles d'autres bureaux d'ombudsman et d'autres intervenants. Il atteindra cet objectif en faisant des représentations en public, en échangeant de l'information et en participant à d'autres formes d'échange de connaissances.

Priorité	Type[1]	Programme
Gestion de l'information	Permanente	Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale

Description :

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Il s'agit d'une exigence pour se conformer aux politiques et à la *Loi*.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

Le Plan stratégique triennal de la gestion de l'information est maintenant mis en œuvre. À la prochaine étape, les systèmes informatisés et processus, y compris le système de gestion des cas partagé et le système de gestion de la correspondance, seront mises en œuvre et évalués afin de mieux gérer la gestion de l'information au sein du Bureau pendant la période visée. L'organisation a indiqué au Bureau du contrôleur général qu'une vérification externe touchant la gestion de l'information et l'évaluation de la capacité du BEC dans le domaine serait bénéfique. Cette vérification pourrait avoir lieu en 2015-16.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Le mandat du Bureau a une portée nationale et présente, par le nombre et la complexité des enjeux, des possibilités diverses et des priorités variables. La clientèle et le réseau d'intervenants sont dispersés dans un grand nombre d'endroits, souvent éloignés, aux quatre coins du Canada.	On s'attend à ce que le personnel et les cadres fassent preuve de souplesse et d'adaptabilité afin d'exceller dans l'exécution du mandat de l'organisation. De plus, selon les conditions d'emploi du Bureau, les employés qui participent au processus d'enquête doivent être en mesure de voyager souvent (jusqu'à 60 jours ouvrables par exercice).	Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale
La résolution des plaintes dans un environnement habituellement fermé à l'examen du public fait en sorte que le Bureau doit non seulement être un organisme indépendant du Service correctionnel du Canada, de Sécurité publique et de la Protection civile et du ministre, mais il ne doit pas y avoir la moindre apparence de lien avec ces entités.	Dialogue continue avec les intervenants.	Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale
Comme l'autorité du Bureau se trouve dans son pouvoir de persuasion et dans la qualité de ses rapports plutôt que dans des recommandations exécutoires, il est impératif que l'on dispose de mécanismes administratifs et publics appropriés pour assurer la prise de mesures raisonnables, justes et opportunes en vue de donner suite aux constatations faites par le Bureau. Les délais en répondant à ces constatations entraineront des délais dans la mise en œuvre de solutions aux préoccupations systémiques.	Il est essentiel que les Canadiens connaissent les enjeux et les recommandations soulevés par le Bureau dans ses rapports annuels et autres rapports spéciaux pour assurer un résultat positif pour les délinquants et les services correctionnels dans leur ensemble.	Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale

Le maintien d'un processus d'examen indépendant et objectif à l'intérieur d'un environnement correctionnel où le Bureau n'a aucune maîtrise du nombre de plaintes ni de la portée des enquêtes nécessaires présente un certain nombre de défis uniques. En outre, le Bureau ne prévoit pas de réduction de la demande globale de services ni de la complexité des dossiers qu'il est appelé à examiner. L'environnement dans lequel il œuvre continue à s'avérer extrêmement difficile.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 655 541	4 685 541	4 651 461	4 651 461

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
36	36	36

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique 1 : Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun							
1.1 Le rôle d'ombudsman auprès des ...	3 514 836	3 592 430	3 702 788	3 682 952	3 649 475	3 630 481	3 630 481
Total partiel	3 514 836	3 592 430	3 702 788	3 682 952	3 649 475	3 630 481	3 630 481
Services internes Total partiel	1 061 550	1 133 751	1 113 731	972 589	1 036 066	1 020 980	1 020 980
Total	4 576 386	4 726 181	4 816 519	4 655 541	4 685 541	4 651 461	4 651 461

Depuis 2012-2013, le Budget principal et le niveau de dépenses sont demeurés stables, tout comme les dépenses prévues de 2015-2016 à 2017-2018. Les dépenses projetées en 2014-2015 tiennent compte du financement au montant de 182 000 des initiatives horizontales du gouvernement.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[ii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun	Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	3 649 475

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	
Affaires sociales	3 649 475
Affaires internationales	
Affaires gouvernementales	

Tendances relatives aux dépenses du ministère

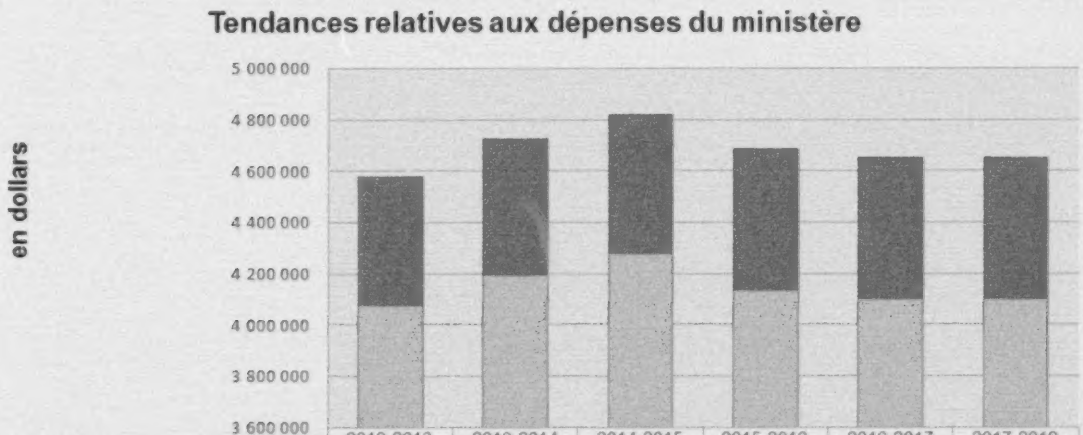

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes temporaires – anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	502 592	533 970	539 354	549 160	549 160	549 160
Crédits votés	4 073 794	4 192 211	4 277 165	4 136 381	4 102 301	4 102 301

Tel que démontré dans le graphique ci-haut, les dépenses prévues demeures constantes jusqu'en 2017-2018. Une proportion importante des dépenses du Bureau (80%) est liée aux salaires et avantages sociaux de ces 36 ETPs. Les dépenses projetées en 2014-2015 tiennent compte du financement au montant de 182 000 $ des initiatives horizontales du gouvernement.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits du Bureau de l'enquêteur correctionnel, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses 2015-2016* [iii] sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique : Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Pourcentage de recommandations du BEC figurant au rapport annuel et rapports d'enquêtes systémiques auxquelles le SCC a répondu selon les dates prescrites.	Réponses obtenues du SCC sur 100% des rapports du BEC.	31 mars 2016
À la suite de l'établissement des priorités, pourcentage de plaintes des délinquants selon les échéances prescrites par le BEC.	90% des plaintes/dossiers sont fermées dans le système de gestion des cas selon les échéances prescrites.	31 mars 2016
Pourcentage comparatif des délinquants qui ont eu recours aux services du Bureau (nombre d'entrevues et d'échanges) par/et au Bureau.	1 500 entrevues avec les délinquants et 15 000 échanges avec le Bureau.	31 mars 2016

Programme 1.1 : Le rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale

Description

Dans le cadre de ce programme, le Bureau de l'enquêteur correctionnel mène des enquêtes sur les plaintes déposées par les détenus concernant des agissements, des omissions, des décisions et des recommandations du Service correctionnel du Canada. Il a également la responsabilité d'examiner les politiques et les procédures applicables aux secteurs faisant l'objet de plaintes et de formuler des recommandations, de veiller à ce que les sujets de plaintes systémiques soient recensés et fassent l'objet des mesures appropriées, et de recevoir toutes les enquêtes effectuées par le Service correctionnel du Canada en application de l'article 19 en cas de décès ou de blessure grave d'un détenu.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
3 682 952	3 649 475	3 630 481	3 630 481

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
31	31	31

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Fournir aux délinquants sous responsabilité fédérale, en temps opportun, des services d'ombudsman adaptés à leurs besoins.	Pourcentage de visites effectuées dans les établissements.	Taux de conformité de 100 % aux politiques et aux normes du Bureau en matière de prestation de services.	31 mars 2016
Fournir aux délinquants sous responsabilité fédérale, en temps opportun, des services d'ombudsman adaptés à leurs besoins.	Pourcentage d'interventions à la suite de plaintes individuelles de délinquants (dossiers réglés) selon l'échéance prescrite.	Taux de conformité de 90 % aux politiques et aux normes du Bureau en matière de prestation de services.	31 mars 2016
Fournir aux délinquants sous responsabilité fédérale, en temps opportun, des services d'ombudsman adaptés à leurs besoins.	Nombre de dossiers examinés relativement à l'article 19 de la *LSCMLSC* et au recours à la force.	Taux de conformité de 100 % aux politiques et aux normes du Bureau en matière de prestation de services.	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Bureau initiera et complétera un exercice de planification stratégique et consultation du quel sera mise en œuvre de nouvelles priorités organisationnelles, confirmera les actuelles ou les deux. De plus, cet exercice établira les paramètres en ce qui à trait l'amélioration des processus, être plus efficace et comment mieux utilisé l'informatique afin de faciliter la mise en œuvre des trois. À titre d'exemple, le système partagé de gestion des cas (CRM Microsoft).

Services internes

Description

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants: services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
972,589	1 036 066	1 020 980	1 020 980

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
5	5	5

Faits saillants de la planification

L'organisation a conclu plusieurs protocoles d'entente avec des fournisseurs de services ministériels qui offrent des services corporatifs de base, c'est a dire des services d'administration financière, de rémunération, de passation de marchés, de dotation et d'autres services en matière de ressources humaines. Les protocoles d'entente prévoient des mesures de contrôle de la qualité, de la supervision, de la surveillance et des indicateurs de rendement. Plus de 50% des dépenses prévues seront consacrées au Program unique et/ou à l'ensemble du Bureau. À titre d'exemple – les coûts associés aux marchés de services des consultants et les protocoles d'ententes. Le rendement des Services internes de l'organisation est évalué annuellement dans le cadre de vérifications des contrôles de base et horizontales du Bureau du contrôleur général (BCG). Une vérification externe par le BCG sera possiblement complété pendant la période visée afin de déterminer la capacité de l'organisation en ce qui à trait la gestion des biens en information.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du Bureau de l'enquêteur correctionnel. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web du Bureau de l'enquêteur correctionnel.[iv]

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars
(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	5 250 898	5 235 668	15 230
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	5 250 898	5 235 668	15 230

L'état des résultats condensé prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans ce Rapport sur les plans et les priorités. Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2014-2015 sont fondés sur les résultats réels en date du 8 janvier 2015, et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions des résultats prévus ont été faites pour l'exercice 2015-2016.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Le présent Rapport sur les plans et les priorités ne contient aucun tableau supplémentaire.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[v]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Manuel Marques
Directeur, Services corporatifs et de la planification/Premier dirigeant des finances
Bureau de l'enquêteur correctionnel Canada
CP 3421, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 6L4
Canada
Téléphone : 613-991-9002
Télécopieur : 613-990-0563

Courriel : manuel.marques@oci-bec.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies aux conditions d'emploi.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. La loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/page-61.html

ii. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

iii. *Budget principal des dépenses 2015-2016*, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

iv Bureau de l'enquêteur correctionnel, http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/index-fra.aspx

v. *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp